

Société d'exploitation de la Vallée des Belleville (SEVABEL)

SAS au capital de 3 235 500,00 €

RCS Chambéry n°353 065 964

Siège social : Gare de la télécabine du Mont de la chambre - Les Menuires - 73 440 LES BELLEVILLE

Adresse postale : BP 2 - Les Menuires - 73 442 LES BELLEVILLE CEDEX FRANCE

N° TVA intracommunautaire : FR 02 353 065 964

N° Tel : +33 (0)4 79 00 62 75

Courriel : sevabel@compagniedesalpes.fr

Assurée en responsabilité civile professionnelle, dans les conditions prévues par l'article L220-1 du Code des assurances, auprès d'Allianz IARD 1, cours Michelet- CS 30051 - 92076 Paris La Défense Cedex,

Ci-après dénommée le « Vendeur ».

Article 1. GENERALITES

Les présentes conditions générales s'appliquent :

- A l'ensemble des titres de transport sur remontées mécaniques (ci-après dénommé(s) le(s) « Titre(s) ») vendus par la société SEVABEL et donnant accès aux remontées mécaniques des Menuires/Saint-Martin-de-Belleville, ou des Trois Vallées (espace relié avec les domaines de Val Thorens, de Méribel et de Courchevel) à savoir les Titres « VTT » et les Titres « Piéton », et,
- Aux activités ludiques et sportives « Speed Mountain » et « Mountain Kart » (ci-après dénommées les « Activités »).

Les présentes conditions générales sont applicables à compter du **01/07/2021** et valables exclusivement sur la saison d'été. Elles sont complétées par des Conditions Générales d'Utilisation et des Conditions Particulières de Vente en Ligne.

Les conditions de vente valables sur la saison d'hiver sont définies dans un document séparé.

Si une disposition des présentes venait à faire défaut, elle serait considérée comme étant régie par les usages en vigueur dans le secteur des remontées mécaniques/activités de loisirs et pour les sociétés ayant leur siège social en France.

L'acquisition d'un Titre et/ou l'achat d'une Activité implique la connaissance et l'acceptation par la personne (ci-après dénommée(s) le(s) « Client(s) »)

de l'intégralité des présentes conditions générales, sans préjudice des voies de recours habituelles.

Ces conditions concernent exclusivement les personnes physiques ayant la qualité de consommateur au sens de l'article liminaire du Code de la consommation.

Il appartient au Client de s'informer sur les Titres et sur les Activités, sur les tarifs proposés et de sélectionner le plus adapté. Le Vendeur ne peut être tenu pour responsable du choix du Client.

Rappel : Ces conditions générales de vente pouvant faire l'objet de modifications ultérieures, la version applicable à l'achat du Client est celle en vigueur au jour de son achat.

ARTICLE 2. CONDITIONS GENERALES DE VENTE DE TITRES DE TRANSPORT SUR REMONTEES MECANIQUES

Article 2.1. Descriptif des Titres

Les présentes conditions générales s'appliquent spécifiquement, sans restriction, ni réserve, à tout achat de Titres vendus par la société SEVABEL :

- Dans les points de vente ouverts de la station ;
- Sur des automates disponibles dans certains points de vente ;
- Sur www.skipass-lesmenuires.com (ci-après le « Site Internet »)

Sont proposés à la vente :

- Des **Titres à jours consécutifs** sur une période datée ;
- L'**Offre Liberté** (3 jours sur 7) qui permet au Client une utilisation de son Titre sur trois jours consécutifs ou non, durant une période totale de sept jours. Si, à la fin de ladite période, ce crédit de jours n'est pas soldé, celui-ci ne sera ni reporté sur une saison ultérieure ni remboursé ni échangé ;
- L'**Offre Initiation 3H VTT** : Le nombre d'heures se décompte sans interruption, de manière consécutive dès le premier passage à la première borne d'une remontée mécanique. Si, lors de la fermeture des remontées mécaniques (y compris entre 12h45 et 13h30), le crédit d'heure n'est pas soldé, celui-ci ne sera pas reporté sur l'après-midi ou une journée ultérieure ni remboursé ni échangé.
- Des **Titres 1 ou 2 tronçons** non datés ou des **Titres « Saison été »**. Ils sont valables exclusivement sur la saison d'été en cours. Si, à la fin de ladite saison, ils n'ont pas été utilisés en tout ou partie, ils ne seront ni reportés, ni remboursés ni échangés.

L'ensemble de ces Titres est détaillé sur les affichages en points de vente et sur le Site Internet.

Chaque émission de Titre, à l'exception des Titres « Tronçons Piéton » et des Titres « Initiation 3H VTT », donne lieu à la remise d'un **justificatif de vente** sur lequel figurent le domaine et la catégorie (adulte, enfant, etc.), la date limite de validité et le numéro de carte rechargeable du **titre de transport**.

Ce **justificatif de vente** doit impérativement être conservé par le Client, lequel doit être en mesure de le présenter au Vendeur en cas de contrôle ainsi qu'à l'appui de toute demande (ex : perte ou vol du Titre, réclamation).

Article 2.2. Le support des Titres

Le Titre est délivré sur une **carte rechargeable** et réutilisable une ou plusieurs fois dans la limite de sa

non-altération technique. Cette carte incorpore une puce sur laquelle est encodé ou chargé le titre de transport donnant accès à l'un des domaines visés ci-avant. Elle est délivrée gratuitement (auprès des points de vente) et mentionne son « numéro de carte rechargeable ».

Aucun nouveau titre de transport ne peut être enregistré tant que le titre de transport initialement encodé sur le Support n'est pas épuisé. A défaut, le titre de transport initial serait irrémédiablement annulé, sans que le Client ne puisse prétendre à un quelconque dédommagement.

Le porteur d'un Support ne bénéficie d'aucune réduction sur le prix du titre de transport en cas de rechargement en point de vente ou sur le Site Internet.

Article 2.3. La photographie du Client

La vente de tout Titre de type « saison » et la délivrance de Titres réservés aux personnes en situation de handicap ou de Titres gratuits d'une durée d'un (1) jour et plus, est subordonnée à la remise ou à la prise d'une photographie d'identité récente, de face, sans lunettes de soleil ni couvre-chef du Client.

Cette photographie sera conservée par le Vendeur dans son système informatique de billetterie, pour faciliter les éventuels rechargements ou rééditions du Titre, sous réserve du consentement du Client

Il est précisé que le télésiège de Saint-Martin est équipé d'un système photographiant le Client automatiquement. Le Client pourra, s'il le souhaite, obtenir sa photographie à la borne située au sommet du télésiège de Saint-Martin.

La photographie constitue une donnée à caractère personnel au sens de la réglementation, notamment le règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données.

Elle est traitée informatiquement de sorte que le Client puisse en disposer après avoir emprunté le télésiège de Saint-Martin.

En savoir plus : Cf. infra « Protection des données à caractère personnel »

Article 2.4. Modalités d'utilisation des automates

Des automates permettent l'achat et/ou le rechargement des seuls Titres mentionnés sur ces automates et sont mis à la disposition des Clients dans certains points de vente. Le paiement ne peut être réalisé que par carte bancaire (Visa, Mastercard) via un terminal de paiement automatique.

Article 2.5. Tarifs

Les tarifs publics des titres de transport, sont affichés aux points de vente du Vendeur, à proximité des automates et sur le Site Internet.

Ces tarifs sont exprimés en euros par personne et toutes taxes comprises : ils sont établis sur la base des taxes en vigueur et sont susceptibles d'être modifiés, en cas de variation des taxes applicables.

Des réductions (ex : personnes en situation de handicap) ou des gratuités sont proposées selon les conditions affichées dans les points de vente ou sur le site Internet.

L'ensemble des réductions/gratuités est uniquement accordé auprès des points de vente physiques du Vendeur.

Elles sont non cumulables avec toute autre offre ou promotion en cours.

Dans les points de vente, les réductions ou gratuités sont accordées sur présentation, au moment de l'achat, des pièces officielles justifiant lesdits avantages tarifaires.

Aucune photocopie de justificatifs ne sera acceptée. Aucune réduction ou gratuité ne sera accordée après l'achat.

Dans tous les cas, la détermination de l'âge du Client à prendre en compte est celui au jour de début de validité du Titre à délivrer.

Article 2.6. Interruption du fonctionnement des remontées mécaniques

Seule une **interruption de plus de cinq (5) heures consécutives ET d'au moins 80% des remontées mécaniques**, auxquelles le Titre donne accès, et hors cas de force majeure prévu à l'article 4.3 ci-après, peut donner lieu à un dédommagement du préjudice subi par le Client titulaire d'un Titre « pluri-journalier » (hors Titres « saison »).

Une fois les seuils de déclenchement prévus au 1^e § atteints, le dédommagement est déterminé en fonction du nombre de jours au cours desquels le Client n'a pu utiliser son Titre, du fait de l'interruption de service : le dernier jour pris en considération étant, en tout état de cause le jour d'expiration de la validité du Titre concerné.

Ces interruptions ne comprennent pas les horaires et les jours de fermeture officiels des remontées mécaniques consultables sur le Site Internet et dans les points de vente.

Dans ce cas, le Client peut faire sa demande de dédommagement :

- Via la fiche de demande de dédommagement disponible sur Internet à l'adresse : <https://ticketoski.fr/fr/les-menuires>,
- Ou en se présentant directement en point de vente.

Ce dédommagement peut prendre la forme, au choix du Client, d'un report ou d'un remboursement calculé au prorata du nombre de jours d'interruption des remontées mécaniques.

A titre d'exemple : pour un arrêt d'au moins 80% des remontées mécaniques telles que définies ci-dessus pendant trois (3) jours, un Client titulaire d'un Titre sept (7) jours sera remboursé 3/7^{ème} du prix d'achat de son Titre.

Aucun dédommagement ne pourra être accordé avant le jour d'expiration du Titre concerné.

Le Client ne saurait prétendre à une quelconque somme ou prestation excédant le dédommagement.

La demande de dédommagement, accompagnée des pièces justificatives (original ou scan du Titre, justificatif de vente et demande de dédommagement), devra être déposée ou adressée, au Vendeur, selon les modalités définies à l'article 4.2 ci-après.

Le dédommagement interviendra au plus tard dans les deux (2) mois suivant la réception du dossier complet.

NB : Seuls les Titres ayant été acquis et réglés directement par le Client auprès du Vendeur peuvent donner lieu à dédommagement (ex : pas de dédommagement possible par le Vendeur pour

les Clients titulaires du Passeport Ascensionnel vendu par la société SOGEVAB).

A défaut, il convient de se reporter aux conditions générales de vente de l'entité ayant procédé à la vente du Titre.

Article 2.7. Fermeture des remontées mécaniques sur décision des pouvoirs publics en raison de la crise sanitaire COVID 19

En cas de crise sanitaire avec décision administrative de fermeture des remontées mécaniques, le Client a la possibilité de demander, sans frais, le remboursement de son Titre en complétant le formulaire disponible à l'adresse suivante <https://ticketoski.fr/fr/les-menuires>.

La demande de remboursement, devra être accompagnée des pièces justificatives (copie du Titre mentionnant le numéro de carte rechargeable, justificatif de vente et RIB avec IBAN et BIC).

Le montant du remboursement sera calculé au prorata des jours fermés par décision administrative durant la période de validité de son Titre.

Cas particulier du Titre « Saison été » :

Le **Titre « Saison été »** s'entend du Titre, dont la durée de validité est fixée pour la saison d'été, qui s'entend de la période comprise entre les dates officielles d'ouverture et de fermeture des remontées mécaniques du domaine des Menuires/St Martin, avec un minimum de 36 jours d'ouverture garantis sur la saison.

Ainsi, seule une fermeture des remontées mécaniques auxquelles le Titre « Saison été » donne accès, ne permettant pas d'atteindre le nombre de jours d'ouverture garantis défini ci-avant, entraînera un dédommagement.

Le montant dudit dédommagement sera calculé comme suit :

$$D = P \times (36 \text{ jours d'ouverture garantis} - J) / 36$$

D : dédommagement

P : Prix payé

J : Nombre de jours d'ouverture effectifs sur la Saison d'été

Le remboursement ne pourra être calculé qu'une fois cette date de fermeture atteinte, afin de prendre en compte l'hypothèse d'une éventuelle réouverture des remontées mécaniques en cours de saison. Sous réserve de disposer d'un dossier complet, le Vendeur dispose alors d'un délai de 30 jours pour procéder au remboursement.

Article 2.8. Non-utilisation ou Utilisation partielle des Titres

Dans tous les cas où les Titres délivrés ne seraient pas utilisés ni totalement épuisés, hors hypothèses visées aux **articles 2.6, 2.7 et 4.3**, ceux-ci ne seront ni remboursés, ni échangés.

ARTICLE 3. CONDITIONS GENERALES DE VENTE DES ACTIVITES ETE

Article 3.1. Descriptif des Activités

Les présentes conditions générales s'appliquent spécifiquement, sans restriction, ni réserve, à tout achat des Activités commercialisées par le Vendeur dans les points de vente de la station et sur le Site Internet.

- **L'Activité « Speed Mountain »** consiste en une activité de luge sur rail scénarisée. Elle se situe dans le quartier des Bruyères aux Menuires.

Il est précisé que **l'âge minimum est 10 ans et la taille minimum requise est de 1.40 mètre (conditions d'accès cumulatives).**

L'accès est possible avec un accompagnant sur la luge pour un enfant de 5 ans minimum et mesurant au moins 1,10 mètre.

Les accès à l'Activité sont non-datés et utilisables de façon différée. Néanmoins, les accès à l'Activité non utilisés par le Client à l'issue de la saison d'été en cours seront perdus et ne seront ni remboursés, ni échangés.

- **L'Activité « Mountain Kart »** consiste en une descente ludique de 4 km pour 500 mètres de dénivelé depuis le sommet de la télécabine du Roc 1, sur un « kart de montagne » à trois roues et inclut la location d'un casque (dont le port est obligatoire).

Il est précisé que **l'âge minimum est 10 ans et la taille minimum requise est de 1.40 mètre (conditions d'accès cumulatives)**.

En outre, les enfants entre 10 et 13 ans doivent obligatoirement être accompagnés d'une personne majeure sur la descente. (impliquant la réservation de 2 Karts).

Les accès à cette Activité sont datés et utilisables uniquement sur le créneau réservé par le Client (2 créneaux par jour d'ouverture ou 3 pour les jours de forte affluence).

Dispositions communes aux Activités :

Le détail des conditions d'accès et les caractéristiques principales des Activités sont affichés dans les points de vente et sur le Site Internet.

Il est précisé que le détenteur d'un Titre ne bénéficie d'aucune réduction sur le prix des Activités et n'a pas la possibilité de louer individuellement les équipements qui sont indissociables des Activités.

Article 3.2. La photographie du Client

L'Activité « Speed Mountain » est équipée d'un système photographiant le Client automatiquement. Le Client pourra voir et, s'il le souhaite, obtenir sa photographie au point de Vente de ladite Activité.

A ce titre, le Client ou son représentant légal déclare autoriser, à titre exprès et irrévocable, le Vendeur et/ou ses ayants droit à capter, fixer et diffuser son image telle qu'elle résulte de son utilisation de l'Activité et à exploiter les droits d'utilisation qu'il détient sur son image telle qu'elle résulte de son utilisation de l'Activité.

La photographie constitue une donnée à caractère personnel au sens de la réglementation, notamment

le règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données.

Elle est traitée informatiquement de sorte que le Client puisse en disposer après l'utilisation de l'Activité (Cf. infra « Protection des données à caractère personnel »).

Article 3.3. Supports

Les Activités sont délivrées sur un Support gratuit tel que défini à l'**article 2.2**.

Le Client détenteur d'un tel Support en bon état de fonctionnement peut charger l'Activité directement sur celui-ci.

Article 3.4. Tarifs

Les Activités sont proposées par le Vendeur aux tarifs en vigueur disponibles dans les points de vente, à proximité des automates et sur le Site Internet. Les prix sont exprimés en euro, toutes taxes comprises (TTC).

Ces tarifs sont fermes et non révisables pendant leur période de validité, le Vendeur se réservant le droit, hors cette période de validité, de modifier les prix à tout moment.

Article 3.4. Non-utilisation ou utilisation partielle des Activités

L'Activité « Speed Mountain » (activité non datée) qui ne serait pas utilisée, ni totalement épuisée à l'issue de la saison d'été, pour une raison personnelle au Client, sera perdue et ne sera ni remboursée, ni échangée.

L'Activité « Mountain Kart » (activité datée) ne pourra donner lieu à dédommagement qu'en cas d'annulation de l'Activité par le Vendeur. Dans ce cas, si le Vendeur n'est pas en mesure de proposer un report de ladite Activité durant le séjour des Clients, ces derniers pourront obtenir le remboursement de ladite Activité.

Le remboursement interviendra au plus tard dans les deux (2) mois suivant la réception des pièces

afférentes à la demande de remboursement (justificatif de vente et/ou information de commande comprenant le QR code).

Il est précisé qu'aucun dédommagement ne sera possible pour le Client de l'Activité « Mountain Kart » qui ne se présenterait pas à la date indiquée sur son information de commande.

ARTICLE 4. DISPOSITIONS COMMUNES

Article 4.1. Modalités de paiement

Le prix est payable comptant, en totalité au jour de la délivrance du Titre et/ou de la fourniture de l'Activité et le cas échéant lors de la passation de commande (ex : en cas d'achat de plusieurs Passages à l'Activité en une seule fois, utilisables de façon différée).

Ces règlements sont effectués en devises euros, soit par chèque tiré sur un compte bancaire ouvert en France et émis à l'ordre du Vendeur, soit en espèces dans la limite des plafonds réglementaires (cf. articles L112-6 et D112-3 du Code monétaire et financier), soit par carte bancaire (CB, Visa ou Eurocard Mastercard uniquement), soit par chèques-vacances ANCV.

Pour tout paiement par chèque bancaire, la présentation d'une pièce d'identité au nom du titulaire du chéquier est exigée.

Article 4.2. Réclamations

Toute réclamation doit être adressée au Vendeur dans les deux (2) mois suivant la survenance de l'évènement à l'origine de ladite réclamation, sans préjudice des voies et délais légaux pour recourir à la médiation ou tenter une action en justice dans les conditions définies à l'**article 4.6**.

Toute réclamation doit être envoyée à l'adresse suivante :

SEVABEL- Service Accueil-Relation Client - BP 2-
Les Menuires - 73 442 Les Belleville Cedex France
ou par courriel à : sevabel@compagniedesalpes.fr
ou complétée à l'adresse suivante :
<https://ticketoski.fr/fr/les-menuires>.

Article 4.3. Force majeure

Tout événement de force majeure au sens de l'article 1218 du Code civil donnera lieu à la suspension ou à la résolution du contrat dans les conditions prévues aux articles 1351 et 1351-1 du Code civil.

Article 4.4. Propriété intellectuelle

Le Client n'acquiert aucun droit de propriété ou d'usage et ne pourra utiliser les dénominations, signes, emblèmes, logos, marques, droit d'auteur et autres signes ou autres droits de propriété littéraire, artistique ou industrielle du Vendeur.

Article 4.5. Protection des données à caractère personnel

Les données personnelles collectées à l'occasion de la vente des Titres et des Activités font l'objet de traitements visant à :

- Traiter la commande. Ce traitement est nécessaire à l'exécution du contrat de vente que le Client conclut avec le Vendeur ;
- Envoyer au Client des offres promotionnelles, des lettres d'information, des invitations à participer à des jeux ou des concours et des enquêtes de satisfaction. Ce traitement est fondé, s'agissant des messages envoyés par le Vendeur, sur l'intérêt légitime de ce dernier à développer ses activités, et s'agissant des messages envoyés par l'Office de tourisme des Menuires, les partenaires commerciaux du Vendeur et les sociétés qui lui sont affiliées (Groupe Compagnie des Alpes), sur le consentement du Client ;
- Répondre aux demandes de renseignements, commentaires et réclamations que le Client envoie. Ce traitement est fondé sur le consentement du Client.

La fourniture de l'ensemble des informations qui sont demandées par le Vendeur à l'occasion de la vente des Titres est obligatoire. Le renseignement des autres informations est facultatif.

Le traitement est effectué sous la responsabilité du Vendeur, représentée par M. Didier BOBILLIER, agissant en qualité de Directeur Général, et dont les coordonnées sont indiquées en en-tête des présentes CGV.

Les données collectées sont destinées :

- Au Vendeur ;
- A tous les prestataires dont l'intervention est nécessaire à la réalisation des traitements mentionnés ci-dessus ;
- A l'Office de tourisme des Menuires, aux partenaires commerciaux du Vendeur et aux sociétés qui lui sont affiliées (Groupe Compagnie des Alpes) si le Client y a consenti.

Ces données sont susceptibles d'être transférées vers un pays non membre de l'Union Européenne. Le Client peut obtenir des informations complémentaires sur ces transferts et les garanties qui s'y appliquent auprès du Vendeur.

Les données collectées sont conservées pour les durées suivantes :

- Données collectées pour traiter les commandes de produits et services :
 - o Si la commande est effectuée en caisse, pendant cinq ans à compter de la collecte des données ;
 - o Si la commande est effectuée par voie électronique, pendant cinq ans à compter de la collecte des données si le montant de la commande est inférieur à 120 €, pendant dix ans si le montant de la commande est égal ou supérieur à 120 €.

Par exception, le numéro et la date d'expiration de la carte bancaire sont conservés en tout état de cause pendant 15 mois après la dernière date de débit à des fins de preuve en cas de contestation de la transaction réalisée à distance. Le cryptogramme n'est pas conservé au-delà de la transaction.

Par exception également, les photographies recueillies dans le cadre de l'achat d'un Titre avec photographie sont conservées pendant trois ans à compter de leur collecte, afin de faciliter la réédition du Titre d'une saison à l'autre, sous réserve que le Client y ait préalablement consenti ;

- Données collectées pour envoyer au Client des lettres d'information, des enquêtes de satisfaction et des offres promotionnelles : pendant trois ans à compter de leur collecte. Au terme de cette période, ces données sont conservées pour une nouvelle période de trois ans si le Client accepte de continuer de recevoir des lettres d'information, des enquêtes de satisfaction et des offres promotionnelles de la part du Vendeur ;
- Données collectées pour répondre aux demandes de renseignements, commentaires et réclamations que le Client envoie : pendant la durée nécessaire au traitement de ces demandes, commentaires et réclamations.

Afin de préserver la confidentialité et la sécurité des données personnelles et notamment de les protéger contre la destruction illicite ou accidentelle, la perte ou l'altération accidentelle, ou encore la divulgation ou l'accès non autorisé, le Vendeur prend les mesures techniques et organisationnelles appropriées, conformément aux dispositions légales applicables. A cette fin, celui-ci a mis en place des mesures techniques (telles que des pare-feux) et des mesures organisationnelles (telles qu'un système d'identifiant/de mot de passe, des moyens de protection physique, etc.).

Le Client dispose du droit d'accéder aux données le concernant, de les faire rectifier ou effacer, de les transférer ou de les faire transférer à un tiers, d'en obtenir la limitation du traitement ou de s'opposer à ce traitement. Le Vendeur se conformera à cette demande sous réserve du respect des obligations légales qui lui incombent.

Le Client dispose du droit de retirer à tout moment son consentement au traitement des données le concernant. Le retrait de son consentement n'affecte pas la licéité du traitement effectué avant ce retrait.

Le Client peut mettre en œuvre ces droits en contactant le délégué à la protection des données désigné par le Vendeur :

- Par courrier postal à l'adresse suivante : SEVABEL- Service Protection des données personnelles – BP 2- Les Menuires - 73 442 Les Belleville Cedex France, ou ;
- Par courrier électronique à l'adresse suivante : sevabel.privacy@compagniedesalpes.fr.

Dans un souci de confidentialité et de protection des données personnelles, le Vendeur se réserve la faculté de demander au Client un justificatif d'identité avant de répondre à sa demande. Il pourra ainsi lui être demandé de produire la copie d'un titre d'identité mentionnant sa date et son lieu de naissance et portant sa signature.

Enfin, le Client dispose du droit d'adresser une réclamation à la CNIL s'il estime que ses droits ne sont pas respectés. Les coordonnées de la CNIL sont les suivantes : Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés, 3 place de Fontenoy, TSA 80715, 75334 Paris Cedex 07, France – Tél. : +33 (0)1 53 73 22 22 – Fax : +33 (0)1 53 73 22 00 – Site internet : <https://www.cnil.fr/fr/plaintes>.

En application de l'article 147 du décret n° 2019-536 du 29 mai 2019, le Client peut recevoir les informations présentées ci-dessus sur un support écrit, après une simple demande orale ou écrite auprès du service susvisé.

Enfin, le Client peut s'inscrire gratuitement sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique afin de ne plus être démarché téléphoniquement par un professionnel avec lequel il n'a pas de relation contractuelle en cours, conformément à l'article L 223-2 du Code de la consommation. (<http://www.bloctel.gouv.fr>).

Article 4.6. Traduction-loi applicable-règlement des litiges

Dans le cas où les présentes conditions générales seraient établies en plusieurs langues, il est expressément entendu que la version française des présentes conditions générales est la seule à faire foi. En conséquence et en cas de difficulté d'interprétation/d'application de l'une quelconque des dispositions des présentes conditions générales, il conviendra de se référer expressément et exclusivement à la version française.

Les présentes conditions générales sont soumises, tant pour leur interprétation que pour leur mise en œuvre, au droit français.

Conformément aux dispositions de l'article L 211-3 du Code de la consommation, en cas de survenance d'un différend relatif à la validité, l'interprétation ou l'exécution des présentes

conditions, le Client peut recourir gratuitement à une procédure de médiation conventionnelle ou tout autre mode alternatif de règlement des litiges.

Toute réclamation doit être adressée dans les conditions définies à l'**article 4.2** ci-avant.

A défaut de réponse satisfaisante ou d'absence de réponse dans un délai d'au minimum soixante (60) jours suivant cette réclamation écrite (et dans un délai maximal d'un (1) an à compter de cette réclamation écrite), le Client est informé de la possibilité de recourir à une procédure de médiation auprès du **Médiateur du Tourisme et du Voyage** (MTV Médiation Tourisme Voyage, BP 80 303, 75 823 Paris Cedex 17) selon les modalités fixées sur le site www.mtv.travel.

L'avis rendu par le Médiateur du Tourisme et du Voyage ne s'impose pas aux parties au contrat.

Par ailleurs, conformément à l'article 14 du Règlement (UE) n°524/2013, la Commission Européenne a mis en place une plateforme de Règlement en Ligne des Litiges, facilitant le règlement indépendant par voie extrajudiciaire des litiges en ligne entre consommateurs et professionnels de l'Union européenne.

Cette plateforme est accessible au lien suivant : <https://webgate.ec.europa.eu/odr/>.

A défaut de règlement amiable, le Client peut saisir, soit l'une des juridictions territorialement compétentes en vertu du code de procédure civile, soit la juridiction du lieu où il demeurerait au moment de la conclusion du contrat ou de la survenance du fait dommageable (Article R. 631-3 du Code de la consommation).

DJ/SB/21.098- Vdéf 1

Société d'exploitation de la Vallée des Belleville (SEVABEL)

SAS au capital de 3 235 500,00 €

RCS Chambéry n°353 065 964

Siège social : Gare de la télécabine du Mont de la chambre - Les Menuires - 73 440 LES BELLEVILLE

Adresse postale : BP 2 - Les Menuires - 73 442 LES BELLEVILLE CEDEX FRANCE

N° TVA intracommunautaire : FR 02 353 065 964

N° Tel : +33 (0)4 79 00 62 75

Courriel : sevabel@compagniedesalpes.fr

Mandataire d'Intermédiaire en Assurance, n° ORIAS : 17007391 (www.orias.fr),

Assurée en responsabilité civile professionnelle, dans les conditions prévues par l'article L220-1 du Code des assurances, auprès d'Allianz IARD - 1, cours Michelet- CS 30051 - 92076 Paris La Défense Cedex,

Ci-après dénommée l'« Exploitant ».

Article 1. GENERALITES

Les présentes conditions générales s'appliquent à l'ensemble des titres de transport sur remontées mécaniques (ci-après dénommé(s) le(s) « Titre(s) ») émis par l'Exploitant et donnant accès aux remontées mécaniques des Menuires/Saint-Martin-de-Belleville, ou de la Vallée des Belleville (espace relié avec le domaine de Val Thorens) ou des Trois Vallées (espace relié avec les domaines de Val Thorens, de Méribel et de Courchevel) à savoir les Titres « VTT » et les Titres « Piéton », et aux activités ludiques et sportives « Speed Mountain » et « Mountain Kart » (ci-après dénommées les « Activités »).

Les présentes conditions générales sont **applicables à compter du 01/07/2021** et valables exclusivement sur la saison d'été. Elles sont complétées par les conditions de vente de l'entité ayant procédé à la vente des Titres et des Activités.

Les conditions générales d'utilisation valables sur la saison d'hiver sont définies dans un document séparé.

Si une disposition des présentes venait à faire défaut, elle serait considérée comme étant régie par les usages en vigueur dans le secteur des remontées mécaniques/activités de loisirs et pour les sociétés ayant leur siège social en France.

L'acquisition d'un Titre et/ou l'achat d'une Activité implique la connaissance et l'acceptation par la personne (ci-après dénommée « l'Usager ») de l'intégralité des présentes conditions générales, sans préjudice des voies de recours habituelles.

ATTENTION :

L'Usager doit impérativement conserver :

- Le **justificatif de vente** qui lui est délivré lors de son achat auprès de l'Exploitant ;

Ce justificatif de vente mentionne le domaine, la catégorie (adulte, enfant, etc), la date limite de validité et le numéro de carte rechargeable du titre de transport.

- Le « **numéro de carte rechargeable** » figurant sur le support de son Titre, en cas d'achat auprès d'un Distributeur.

Cela lui sera en effet réclamé en cas de contrôle par l'Exploitant ainsi qu'à l'appui de toute demande (ex : perte ou vol du Titre, réclamation auprès de l'Exploitant ou d'un autre exploitant du domaine des Trois Vallées le cas échéant).

Tout Titre est strictement personnel, incessible et intransmissible. Il appartient donc à l'Usager de conserver son Titre de manière à ce qu'il ne soit pas utilisé par un tiers.

Article 2. CONTROLE

Contrôle des Titres

Chaque Titre, émis sur un support numéroté, est utilisable pour une période de validité et une catégorie d'âge prédéterminées. Les informations relatives à la validité du Titre et inscrites sur le support n'ont aucune valeur contractuelle. Seules les informations contenues dans la puce du support font foi.

Tout Titre donne droit, durant sa période de validité, à la libre circulation sur les remontées mécaniques du domaine pour lequel il a été émis, sans aucune priorité de quelque nature que ce soit.

Le domaine de validité du Titre est défini sur le plan des pistes été fourni par l'Office de Tourisme et durant les périodes d'ouverture des remontées mécaniques telles qu'elles sont affichées aux points de vente et/ou au départ des remontées mécaniques, sous réserve des conditions météorologiques.

Le Titre (accompagné d'un **justificatif de vente**) doit être conservé par l'Usager durant tout le trajet effectué sur chaque remontée mécanique, de son aire de départ à celle d'arrivée, afin de pouvoir être détecté par un système de contrôle automatique ou présenté au personnel de l'Exploitant ou de l'exploitant du domaine des Trois Vallées.

Afin de pouvoir emprunter les remontées mécaniques avec un VTT :

- Celui-ci doit faire partie de la liste des véhicules autorisés par le règlement de police de la ou des remontées mécaniques concernées (cf. règlement affiché au départ des remontées mécaniques) et,
- L'Usager doit être titulaire d'un Titre « VTT ». Le « Titre Piéton » ou le « Passeport Ascensionnel » ne permettent donc pas cet accès en VTT.

En revanche, il est possible d'emprunter à pied une remontée mécanique, muni d'un « Titre VTT ».

Pour les Titres à tarifs réduits ou gratuits, l'Usager doit être en mesure de présenter audit personnel les justificatifs correspondants.

En cas d'absence de Titre ou d'utilisation d'un Titre non valable ou de non-respect des règlements de police affichés au départ des remontées mécaniques, l'accès aux remontées mécaniques sera refusé à l'Usager et il devra régulariser sa situation au point de vente le plus proche.

Enfin, toute utilisation frauduleuse d'un Titre (Titre périmé, falsifié, contrefait, Titre nominatif utilisé par une tierce personne...), entraîne son retrait immédiat et, le cas échéant, l'ouverture de poursuites judiciaires.

Contrôle de l'accès à l'Activité Mountain Kart

Lors de sa réservation, l'Usager reçoit un Support et un QRCode. Le jour de l'Activité, au départ de la télécabine du Roc 1, il doit remettre au responsable de l'Activité, après validation du QRCode, une carte d'identité ou un permis de conduire contre la délivrance du matériel nécessaire à la réalisation de l'Activité. Le Support permet l'accès à la remontée mécanique du Roc 1. Au sommet, l'Usager se verra remettre son kart.

L'ensemble du matériel sera remis par l'Usager à l'issue de l'Activité, qui se verra rendre sa pièce d'identité ou son permis de conduire en contrepartie.

Article 3. DEFECTUOSITE DES SUPPORTS

Consignes d'utilisation :

Pour favoriser la transmission des informations encodées lors du passage aux bornes de contrôle, le Titre doit être porté à gauche et, de préférence éloigné d'un téléphone portable, de clefs et de toute forme d'emballage composé en tout ou partie d'aluminium.

Ce support ne doit pas être plié ni perforé ni posé près d'une source de chaleur.

En cas de dysfonctionnement ou de défaillance technique du support rechargeable, l'Exploitant procédera, à ses frais, au remplacement du support contre et à compter de la restitution de ce dernier dans l'un des points de vente.

Toutefois, et si après vérification, la défektivité du support est imputable à l'Usager (ex : non-respect des consignes d'utilisation), l'Exploitant facturera à celui-ci les frais de traitement prévus à l'**article 4**.

Au cas où le support défectueux a été émis par un autre exploitant du domaine des Trois Vallées, cette demande ne pourra pas être traitée par l'Exploitant.

L'Usager devra adresser cette demande à l'exploitant concerné en respectant les termes des Conditions Générales d'Utilisation établies par ce dernier.

Article 4. PERTE OU VOL DES SUPPORTS

Les dispositions ci-dessous s'appliquent exclusivement aux Titres émis par l'Exploitant.

Dès lors, et au cas où le Titre perdu ou volé a été émis par un autre exploitant du domaine des Trois Vallées, cette demande ne pourra pas être traitée par l'Exploitant. L'Usager devra adresser cette demande à l'exploitant concerné en respectant les termes des Conditions Générales d'Utilisation de ce dernier.

Pour les Activités, aucun duplicata ne peut être délivré par l'Exploitant en cas de perte/vol du support correspondant. L'Usager devra acheter un nouvel accès auxdites Activités.

NB : Pour l'Activité « Mountain Kart », le QRCode garantit l'unicité du passage lors du contrôle. La première personne à présenter le QRCode est donc présumée être le porteur légitime et sera la seule admise à accéder à l'Activité.

4.1. Informations à fournir

En cas de perte ou de vol d'un Titre d'une durée résiduelle égale ou supérieure à un (1) jour, l'Usager

doit en formuler la déclaration aux points de vente de l'Exploitant et fournir les documents suivants :

Cas n°1 : Pour l'Usager ayant acquis et réglé directement son Titre auprès de l'Exploitant.

Il doit fournir le **justificatif de vente** (reçu et remis par l'Exploitant au moment de l'achat du Titre dans le cas d'un paiement sur place), à l'appui de sa demande de duplicata.

Cas n°2 : Pour l'Usager ayant acquis son Titre auprès de SEVABEL sur présentation d'une carte remise par un distributeur (ex : SOGEVAB)

Il doit fournir à SEVABEL le numéro de carte rechargeable composé de 23 chiffres qui figure sur le support de son Titre, à l'appui de sa demande de duplicata

4.2. Frais de traitement

Pour obtenir la délivrance d'un duplicata, l'Usager doit également s'acquitter des **frais de traitement** d'un montant forfaitaire de cinq euros toutes taxes comprises (5€ TTC).

4.3. Délivrance du duplicata

- Tout Titre ayant fait l'objet d'une déclaration de perte/vol auprès de l'Exploitant, est désactivé par celui-ci et ne donne plus accès aux remontées mécaniques.
- Sous réserve des vérifications d'usage, le jour même de la déclaration de perte/vol déposée dans un point de vente de l'Exploitant avant l'heure de fermeture de celui-ci, l'Usager pourra retirer, auprès de ce point de vente, un duplicata (pour la durée résiduelle du Titre), sur le même type de support que le Titre initial.

A NOTER : Ne peut pas donner lieu à duplicata :

- **Tout Titre non daté d'une durée résiduelle inférieure à un (1) jour, quel que soit le support utilisé, déclaré perdu ou volé ;**
- **Tout accès aux Activités, quel que soit le support utilisé, déclaré perdu ou volé.**

Il en est de même pour les autres Titres dont les informations susvisées, nécessaires à la délivrance d'un duplicata ne peuvent pas être fournies par l'Usager, et ce, sans recours possible à l'encontre de l'Exploitant.

Article 5. RESPECT DES REGLES DE SECURITE

Tout Usager est tenu de respecter les règles de sécurité relatives au transport par remontées mécaniques, notamment les règlements de police affichés au départ

des remontées mécaniques, les pictogrammes les complétant ainsi que toutes consignes données par le personnel de l'Exploitant, sous peine de sanction.

L'Usager et/ou ses accompagnants doivent prendre connaissance des conditions d'accès (ex : âge et/ou taille minimum) et des règles de sécurité afférentes aux Activités (ex : arrêté municipal, règlement), qui sont affichées dans les points de vente et/ou au départ des Activités et/ou sur le Site Internet, afin d'apprécier leur aptitude à pratiquer les Activités.

L'Usager est tenu de respecter lesdites conditions et règles, les pictogrammes les complétant, ainsi que toutes consignes de sécurité données par le personnel de l'Exploitant, sous peine de refus d'accès et/ou de sanction.

NB : Les personnes mineures sont placées sous la responsabilité de leurs parents ou des personnes auxquelles ceux-ci en ont confié la garde.

Article 6. RESPECT DES MESURES ET REGLES SANITAIRES (DISPOSITIONS PARTICULIERES)

Dans le cadre des textes législatifs et réglementaires en vigueur pour faire face à l'épidémie de Covid-19, l'Exploitant a mis en place des dispositions particulières répondant aux prescriptions sanitaires réglementaires et communique sur les mesures d'hygiène et de distanciation sociale dites « barrières ».

L'Usager est tenu de respecter ces prescriptions réglementaires et mesures sanitaires.

A ce titre, l'Usager s'oblige notamment à respecter les consignes tant écrites que verbales (et les pictogrammes les complétant le cas échéant) qui lui seront transmises et dispensées par l'Exploitant et par son personnel, aussi bien avant l'achat de son/ses Titre(s) et/ou Activité(s) qu'au cours de sa présence sur le domaine des Ménuires, et de l'accomplissement de la prestation.

Article 7. PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Déplacements des Usagers :

Les données personnelles collectées à l'occasion du déplacement des Usagers font l'objet de traitements visant à :

- Permettre aux Usagers d'accéder aux remontées mécaniques et/ou aux Activités. Ce traitement est nécessaire à l'exécution du contrat de transport auquel l'Usager est partie ;
- Contrôler les Titres et/ou les accès aux Activités. Ce traitement est fondé sur l'intérêt légitime de l'Exploitant à lutter contre la fraude.

Les données collectées sont destinées à SEVABEL et à tous les prestataires dont l'intervention est nécessaire à la réalisation des traitements mentionnés ci-dessus.

Les données collectées sont conservées pendant la durée de validité du Titre et/ou de l'Activité.

Photographies des Usagers :

Les photographies des Usagers prises lors de l'utilisation de l'Activité « Speed Mountain » ou du déplacement sur le télésiège de Saint-Martin, ainsi que les adresses email collectées à la borne au sommet du télésiège, font l'objet de traitements visant à mettre ces photographies à la disposition aux Usagers qui le souhaitent et, si ces derniers l'acceptent, à leur envoyer des offres promotionnelles, des lettres d'information, des invitations à participer à des jeux ou des concours et des enquêtes de satisfaction.

Ces traitements sont fondés sur le consentement des Usagers.

Les données collectées sont destinées à SEVABEL et à tous les prestataires dont l'intervention est nécessaire à la réalisation des traitements mentionnés ci-dessus.

Les photographies sont conservées pendant une durée raisonnable de l'ordre de quelques heures et, en tout état de cause, au maximum jusqu'à la fin de la journée. Au terme de cette période, la photographie est conservée pour une nouvelle période de quatre semaines si l'Usager renseigne son adresse email à la borne afin de recevoir un message électronique lui permettant de télécharger la photographie.

Les adresses email sont conservées pendant trois ans à compter de leur collecte. Au terme de cette période, elles sont conservées pour une nouvelle période de trois ans si l'Usager accepte de continuer de recevoir des messages de l'Exploitant.

Il est précisé qu'en utilisant les remontées mécaniques exploitées par les autres exploitants des 3 Vallées, les Usagers sont également susceptibles d'être pris en photographie. L'Usager doit alors s'adresser à l'exploitant concerné pour mettre en œuvre ses droits.

Dispositions communes :

L'ensemble des traitements susvisés est effectué sous la responsabilité de SEVABEL, représentée par M. Didier BOBILLIER, agissant en qualité de Directeur Général, et dont les coordonnées sont indiquées en en-tête des présentes CGU.

Toutes ces données sont susceptibles d'être transférées vers un pays non membre de l'Union Européenne. L'Usager peut obtenir des informations complémentaires sur ces transferts et les garanties qui s'y appliquent auprès de SEVABEL.

Afin de préserver la confidentialité et la sécurité des données personnelles et notamment de les protéger contre la destruction illicite ou accidentelle, la perte ou l'altération accidentelle, ou encore la divulgation ou l'accès non autorisé, SEVABEL prend les mesures techniques et organisationnelles appropriées, conformément aux dispositions légales applicables. A cette fin, celui-ci a mis en place des mesures techniques (telles que des pare-feux) et des mesures organisationnelles (telles qu'un système d'identifiant/de mot de passe, des moyens de protection physique, etc.).

L'Usager dispose du droit d'accéder aux données le concernant, de les faire rectifier ou effacer, de les transférer ou de les faire transférer à un tiers, d'en obtenir la limitation du traitement ou de s'opposer à ce traitement. L'Exploitant se conformera à cette demande sous réserve du respect des obligations légales qui lui incombent.

L'Usager peut mettre en œuvre ces droits en contactant le délégué à la protection des données désigné par l'Exploitant :

- Par courrier postal à l'adresse suivante : SEVABEL – Service Protection des données personnelles – Gare de la télécabine du Mont de la Chambre BP2 Les Menuires 73442 LES BELLEVILLE CEDEX, ou ;
- Par courrier électronique à l'adresse suivante : sevabel.privacy@compagniedesalpes.fr

Dans un souci de confidentialité et de protection des données personnelles, SEVABEL se réserve la faculté de demander à l'Usager un justificatif d'identité avant de répondre à sa demande. Il pourra ainsi lui être demandé de produire la copie d'un titre d'identité mentionnant sa date et son lieu de naissance et portant sa signature.

Enfin, l'Usager dispose du droit d'adresser une réclamation à la CNIL s'il estime que ses droits ne sont pas respectés. Les coordonnées de la CNIL sont les suivantes : Commission Nationale de l'Informatique et

des Libertés, 3 place de Fontenoy, TSA 80715, 75334 Paris Cedex 07, France – Tél. : +33 (0)1 53 73 22 22 – Fax : +33 (0)1 53 73 22 00 – Site internet : <https://www.cnil.fr/fr/plaintes>.

En application de l'article 147 du décret n° 2019-536 du 29 mai 2019, l'Usager peut recevoir les informations présentées ci-dessus sur un support écrit, après une simple demande orale ou écrite auprès du service susvisé.

Article 8. INFORMATION CO2e DES PRESTATIONS DE TRANSPORT

En application des articles L1431-3 et D1431-1 à 1431-23 du Code des transports, l'Exploitant communique ci-après l'information CO₂e relative aux prestations de transport par remontées mécaniques :

- Le CO₂e transport pour un Titre 1 jour Les Menuires est de 34 g CO₂e, équivalant à un parcours en voiture de 0.135 km ;
- Le CO₂e transport pour un Titre 1 jour 3 Vallées est de 116 g CO₂e, équivalant à un parcours en voiture de 0.460 km.

Base de calcul : 6g CO₂e/kwh/ 100% énergie renouvelable/ voiture au gasoil 140g/km (classe C, moyenne actuelle)

Pour tout renseignement complémentaire, il convient d'adresser sa demande à : *SEVABEL- Service Qualité Sécurité Environnement- BP 2- Les Menuires -73 442 LES BELLEVILLE CEDEX*

Article 9. TRADUCTION-LOI APPLICABLE-REGLEMENT DES LITIGES

Dans le cas où les présentes conditions générales seraient établies en plusieurs langues, il est expressément entendu que la version française des présentes conditions générales est la seule à faire foi. En conséquence et en cas de difficulté d'interprétation/d'application de l'une quelconque des dispositions des présentes conditions générales, il conviendra de se référer expressément et exclusivement à la version française.

Les présentes conditions générales sont soumises, tant pour leur interprétation que pour leur mise en œuvre, au droit français.

Conformément aux dispositions de l'article L 211-3 du Code de la consommation, en cas de survenance d'un différend relatif à la validité, l'interprétation ou l'exécution des présentes conditions, l'Usager peut recourir

gratuitement à une procédure de médiation conventionnelle ou tout autre mode alternatif de règlement des litiges.

Toute réclamation doit être adressée dans les conditions définies à l'article 4.1 des Conditions générales de vente.

Toute réclamation doit être adressée à l'Exploitant dans les deux (2) mois suivant la survenance de l'évènement à l'origine de ladite réclamation, sans préjudice des voies et délais légaux pour recourir à la médiation ou tenter une action en justice dans les conditions ci-après définies. Toute réclamation doit être envoyée à l'adresse suivante : *SEVABEL- Service Accueil-Relation Client - BP 2- Les Menuires - 73 442 Les Belleville Cedex France* ou par courriel à : sevabel@compagniedesalpes.fr ou complétée à l'adresse suivante : <https://ticketoski.fr/fr/les-menuires>.

A défaut de réponse satisfaisante ou d'absence de réponse dans un délai d'au minimum soixante (60) jours suivant cette réclamation écrite (et dans un délai maximal d'un (1) an à compter de cette réclamation écrite), l'Usager est informé de la possibilité de recourir à une procédure de médiation auprès du **Médiateur du Tourisme et du Voyage** (MTV Médiation Tourisme Voyage, BP 80 303, 75 823 Paris Cedex 17) selon les modalités fixées sur le site www.mtv.travel.

L'avis rendu par le Médiateur du Tourisme et du Voyage ne s'impose pas aux parties au contrat.

Par ailleurs, conformément à l'article 14 du Règlement (UE) n°524/2013, la Commission Européenne a mis en place une plateforme de Règlement en Ligne des Litiges, facilitant le règlement indépendant par voie extrajudiciaire des litiges en ligne entre consommateurs et professionnels de l'Union européenne.

Cette plateforme est accessible au lien suivant : <https://webgate.ec.europa.eu/odr/>.

A défaut de règlement amiable, l'Usager peut saisir, soit l'une des juridictions territorialement compétentes en vertu du code de procédure civile, soit la juridiction du lieu où il demeurerait au moment de la conclusion du contrat (Article R. 631-3 du Code de la consommation).

CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTE EN LIGNE
DE TITRES DE TRANSPORT SUR REMONTEES MECANIQUES ET ACTIVITES ETE

Société d'Exploitation de la Vallée des Belleville (SEVABEL)

SAS au capital de 3 235 500,00 €

RCS Chambéry n° 353 065 964

Siège social : Gare de la télécabine du Mont de la chambre - Les Menuires - 73 440 LES BELLEVILLE

Adresse postale : BP 2 - Les Menuires - 73 442 LES BELLEVILLE CEDEX FRANCE

N° TVA Intracommunautaire : FR 02 353 065 964

N° Tel : +33(0)4 79 00 62 75

Courriel : sevabel@compagniedesalpes.fr

Assurée en responsabilité civile professionnelle, dans les conditions prévues par l'article L220-1 du Code des assurances, auprès d'Allianz IARD - 1, cours Michelet- CS 30051 - 92076 Paris La Défense Cedex,

Ci-après dénommée le « Vendeur ».

Article 1. GENERALITES

La validation d'une commande conclue en ligne sur www.skipass-lesmenuires.com (ci-après le « Site Internet ») implique l'adhésion de la personne (ci-après dénommée(s) le(s) « Client(s) »), aux présentes conditions particulières de vente en ligne.

Les présentes conditions entrent en vigueur à compter du **01/07/2021**.

Les présentes conditions complètent les « Conditions Générales de Vente et d'Utilisation des titres de transport sur remontées mécaniques et activités » (ci-après dénommé(s) le(s) « Titre(s) ») et les « Activités », affichées dans tous les points de vente et également mises en ligne.

Si une disposition venait à faire défaut, elle serait considérée comme étant régie par les usages en vigueur dans le secteur de la vente en ligne pour les sociétés ayant leur siège social en France.

Ces conditions concernent exclusivement les personnes physiques ayant la qualité de consommateur au sens de l'article liminaire du Code de la consommation.

L'ensemble de ces conditions sont mises à la disposition des Clients, qui ont la possibilité de les télécharger et de les imprimer. Les informations contractuelles sont présentées en langue française.

Article 2. PRODUITS PROPOSES**Article 2.1. Les Titres**

La vente en ligne permet au Client

- D'enregistrer ou recharger un titre de transport sur la carte rechargeable gratuite (ci-après le « Support »). Dans le cas où le Client ne possède pas de Support lors de la passation de sa commande, il devra compléter celle-ci à l'aide du lien fourni dans son mail de confirmation de commande (ci-après le « Courriel ») dès qu'il aura récupéré des Supports en station.

A noter : Tout Titre « Saison » comporte une photographie d'identité récente, de face, sans lunettes de soleil ni couvre-chef du Client. En conséquence, le Client souhaitant commander un de ces Titres en ligne devra, suivant les instructions figurant en ligne, télécharger une photographie d'identité afin que sa commande puisse être enregistrée.

La liste et les caractéristiques des différents Titres proposés au rechargement (domaine géographique, durée de validité...) sont présentées dans la grille tarifaire mise en ligne.

L'ensemble des Titres demeure disponible dans les points de vente physiques du Vendeur. Les gratuités doivent obligatoirement être retirées dans lesdits points de vente.

NB : Une note (ci-après le « Justificatif de vente ») est envoyée dans le Courriel au moment de la confirmation de la commande en ligne.

Article 2.2. Les Activités

La vente en ligne permet au Client d'acheter un ou plusieurs accès aux Activités.

Les caractéristiques principales de ces Activités sont affichées dans les points de vente et sur le Site Internet.

NB : L'Activité de « Mountain Kart » nécessite la réservation préalable en ligne d'un créneau. Elle est donc commercialisée, sous réserve des places disponibles.

Article 3. MODALITES DE COMMANDE EN LIGNE

La commande ne peut être enregistrée que si le Client s'est clairement identifié :

- Soit par l'entrée de son code d'accès (login + mot de passe) qui lui est strictement personnel ;
- Soit en complétant le formulaire en ligne lui permettant d'obtenir l'attribution de son code d'accès.

Le Client a la possibilité de vérifier le détail de sa commande et son prix total, et de corriger d'éventuelles erreurs, avant de confirmer celle-ci pour exprimer son acceptation définitive. (article 1127-2 du Code civil)

Pour finaliser la commande, le Client doit prendre connaissance des présentes conditions ainsi que des Conditions Générales de Vente (CGV) et des Conditions Générales d'Utilisation (CGU), les accepter et procéder au paiement selon les modalités prévues à l'**article 4**. Le Vendeur confirmera au Client sa commande par un courriel. Ce courriel contiendra un récapitulatif de tous les produits dont le Client aura confirmé la commande et constitue le **Justificatif de vente** visé à l'**article 2**.

Toute commande vaut acceptation de la description des services et des tarifs.

- Concernant les Titres :

Les commandes en ligne complètes (règlement et photographies le cas échéant fournis) peuvent être conclues **jusqu'à quinze (15) minutes avant le début de validité du Titre**.

- Concernant les Activités :

Les commandes des Activités peuvent être effectuées en ligne, jusqu'au jour de la réalisation de l'Activité, sous réserve des places disponibles.

Article 4. TARIFS et MODALITES DE PAIEMENT

Les prix indiqués sont des prix TTC en Euros tenant compte du taux de TVA en vigueur au jour de la commande.

Lors de la commande en ligne, le Client déclare être titulaire des pièces officielles justifiant les avantages tarifaires dont il peut bénéficier.

Le prix de la commande en ligne est exigible à la commande et les paiements doivent être effectués en euros par carte bancaire (CB, Visa ou Eurocard Mastercard uniquement), et/ou par chèque-vacances Connect.

Il est précisé que le paiement par carte bancaire est effectué via la solution de paiement sécurisée de Lyra Network (PayZen) qui garantit la confidentialité des règlements. Le paiement est effectué en TPE virtuel à paiement immédiat. A aucun moment, le Vendeur n'a connaissance des numéros que le Client doit fournir. Le Vendeur est seulement avisé par l'établissement bancaire qu'un virement correspondant au montant de cette commande a été effectué sur son compte.

Article 5. ACCUSE DE RECEPTION DE LA COMMANDE PAR LE VENDEUR

Les commandes avec paiement par carte bancaire (le cas échéant complétées par chèque-vacances Connect) et confirmées seront celles ayant fait l'objet d'un accord de la part de l'organisme bancaire du Client lors de la passation de la commande.

Le refus de l'autorisation de débit du compte bancaire du Client par sa banque entraîne de ce fait l'annulation du processus de commande. (y compris lorsque la commande a été complétée par chèque-vacances Connect).

Une fois la commande conclue en ligne et confirmée par le Client, le Vendeur accuse réception de cette commande par un courriel, contenant le **Justificatif de vente**.

Article 6. LIVRAISON DE LA COMMANDE ET RETRAIT

- Concernant les Titres :

Si le Client possède déjà un Support, son Titre sera déclenché lors de son premier passage aux bornes d'accès aux remontées mécaniques. (cf. **article 7** relatif au « rechargement »)

Si le Client ne possède pas de Support lors de sa commande, il doit en retirer un dans l'un des points de vente en station et finaliser sa commande au moyen du lien contenu dans le Courriel. (connexion Internet obligatoire) Une fois cette démarche effectuée, le Titre se déclenche lors du premier passage aux bornes d'accès aux remontées mécaniques.

- Concernant les Activités :

Une fois que le Client dispose du Support (et de son Justificatif de vente) il doit se présenter au lieu de l'Activité afin de pouvoir en bénéficier.

Concernant l'Activité Mountain Kart, en plus du Support lui permettant l'accès à la remontée mécanique, il doit présenter son QR CODE (figurant sur le Courriel) pour accéder à l'Activité au sommet de la remontée mécanique Roc 1.

Article 7. SPECIFICITES DU RECHARGEMENT EN LIGNE

Un Support émis par le Vendeur peut être rechargé en fonction des produits proposés en ligne, au plus tard quinze (15) minutes avant le début de validité du Titre ou de l'Activité choisis, sous réserve des places disponibles concernant l'Activité Mountain Kart.

Le paiement se fait par carte bancaire et/ou chèque-vacances Connect. Un accusé de réception de la commande est envoyé par le Vendeur au Client, lequel devra conserver ce **Justificatif de vente**, notamment en cas de contrôle lors de l'emprunt des remontées mécaniques.

Le rechargement du Titre aura lieu automatiquement lors du premier passage du Client aux bornes d'accès mains libres.

Article 8. ABSENCE DE DROIT DE RETRACTATION

Conformément à l'article L. 221-2, 9° du Code de la consommation d'une part, et à l'article L. 221-28, 12° du Code de la consommation d'autre part, la vente des Titres et des Activités commercialisés en ligne n'est pas soumise à l'application du droit de rétractation prévu aux articles L 221-18 et suivants du Code de la consommation en matière de vente à distance.

Article 9. MODIFICATION-ANNULATION DE COMMANDE

Toute demande de modification/annulation de commande ne peut en aucun cas être utilisée par le Client pour bénéficier d'une offre promotionnelle et/ou d'une réduction de prix quelconque.

Le Vendeur accepte de traiter des demandes de modification des commandes/annulation de commande, à l'exception des offres promotionnelles et exclusivités Internet, **jusqu'à la veille du premier jour de validité des Titres correspondants et/ou jusqu'à la veille de l'Activité si elle est datée.**

Dans tous les cas, le Titre ne doit pas avoir été utilisé, même partiellement.

Par ailleurs, aucune modification (report) ni remboursement n'est possible pour le Client qui ne se présenterait pas à la date indiquée sur son information de commande.

Pour cela, le Client doit adresser sa demande de modification/annulation de commande par courrier simple ou par courriel à l'adresse suivante :

Adresse postale : SEVABEL- Service Accueil et Relation Client- BP 2 - Les Menuires -73 442 LES BELLEVILLE CEDEX FRANCE

Courriel : sevabel@compagniedesalpes.fr

Le cachet de la Poste fera foi pour la fixation de la date de toute demande de modification par courrier.

En cas de demande de modification par courriel, c'est la date d'envoi de ce dernier qui fera foi.

Pour être recevable, la demande de modification du Client doit comporter :

- Le numéro de la commande correspondante ;
- Le numéro du support rechargeable de chaque Titre / Activité à modifier ;
- Les coordonnées postales du Client.

9.1. Modification de commande

• En cas de paiement par carte bancaire

Les demandes de modification de commande engendrant une modification de prix sont recevables.

Ainsi, si le nouveau Titre (ou la nouvelle Activité) est d'un montant supérieur au Titre (ou à l'Activité) initial(e), le Client devra s'acquitter du montant de la différence afin que sa demande de modification soit validée par ce dernier.

En revanche, si le nouveau Titre (ou la nouvelle Activité) est d'un montant inférieur au Titre (ou à l'Activité) initial(e), le Client devra envoyer sa demande écrite (par courrier ou mail aux adresses mentionnées ci-dessus) de remboursement auprès du Vendeur. Ce remboursement sera effectué en recréditant la carte bancaire ayant été utilisée pour la transaction, dans un délai de trente (30) jours à compter de la demande.

• En cas de paiement partiel ou intégral par chèque-vacances Connect

Pour toute commande réglée intégralement ou partiellement par chèque-vacances Connect, la demande de modification ne peut être acceptée que si le Titre à modifier est de même durée ou d'une durée plus importante. Si le Titre à modifier est d'une durée plus importante, le Client devra s'acquitter du montant de la différence afin que sa demande de modification soit validée par le Vendeur.

9.2. Annulation de commande

• En cas de paiement par carte bancaire exclusivement

Le Vendeur accepte de traiter des demandes d'annulation partielle ou totale des commandes conclues en ligne, sous réserve que le Client lui adresse sa demande au plus tard la veille du premier jour de validité des Titres correspondants et/ou jusqu'à la veille de l'Activité si elle est datée.

• En cas de paiement partiel ou intégral par chèque-vacances Connect

Les commandes conclues en ligne et réglées intégralement par chèque-vacances Connect ne peuvent donner lieu à remboursement. Les commandes conclues en ligne et réglées partiellement en chèque-vacances Connect ne peuvent donner lieu à remboursement qu'à hauteur de la part réglée par carte bancaire.

Le Client devra remplir un formulaire de demande de remboursement mis à disposition par le Vendeur.

Ce remboursement sera effectué en recréditant la carte bancaire ayant été utilisée pour la transaction, dans un délai de trente (30) jours à compter de la demande d'annulation.

Le Client conservera le support du Titre modifié ou annulé, lequel pourra en outre être réutilisé et rechargé par la suite.

Article 10. SUIVI DE LA COMMANDE

Pour toute information supplémentaire, le Service Accueil-Relation Client est à la disposition du Client :

Tel : +33 (0)4 79 00 62 75

Adresse postale : SEVABEL - Service Accueil Relations Client - BP 2 - Les Menuires - 73 442 LES BELLEVILLE CEDEX FRANCE

Courriel : sevabel@compagniedesalpes.fr

Article 11. RESPONSABILITE

• Concernant les Titres

Le Vendeur ne sera tenu que d'une obligation de moyens pour toutes les étapes d'accès à la vente en ligne.

La responsabilité du Vendeur ne saurait être engagée pour tous les inconvénients ou dommages inhérents à l'utilisation du réseau Internet, notamment une rupture du service, une intrusion extérieure ou la présence de virus informatiques et d'une manière générale de tout autre fait qualifié expressément par la jurisprudence de cas de force majeure.

Le Client déclare connaître les caractéristiques et les limites de l'Internet, en particulier ses performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des données et les risques liés à la sécurité des communications. (Art L221-2 9° Code de la consommation)

• Concernant les Activités

Le Vendeur est responsable de la bonne exécution des obligations résultant du contrat conclu en ligne, que ces obligations soient à exécuter par lui-même ou par d'autres prestataires de services, sans préjudice de son droit de recours contre ceux-ci. Toutefois, le Vendeur peut s'exonérer de tout ou partie de sa responsabilité en apportant la preuve que l'inexécution ou la mauvaise exécution du contrat est imputable, soit au consommateur, soit au fait, imprévisible et insurmontable, d'un tiers au contrat, soit à un cas de force majeure. (Art. L221-15 Code de la consommation).

Article 12. RESILIATION POUR DEFAUT OU RETARD DE LIVRAISON

Sauf cas de force majeure tel que défini par l'article 1218 du Code civil, en cas de manquement du Vendeur à son obligation de fourniture des prestations à la date ou dans le délai indiqué au Client ou, à défaut, au plus tard trente (30) jours après la conclusion du contrat, le Client peut résoudre le contrat, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par un écrit sur un autre support durable, si, après avoir enjoint, selon les mêmes modalités, le Vendeur de fournir les prestations dans un délai supplémentaire raisonnable, ce dernier ne s'est pas exécuté dans ce délai. Le contrat est considéré comme résolu à la réception par le Vendeur de la lettre ou de l'écrit l'informant de cette résolution, à moins que le Vendeur ne se soit exécuté entre-temps.

Le Client peut immédiatement résoudre le contrat lorsque le Vendeur refuse de fournir les prestations ou lorsqu'il n'exécute pas son obligation de fourniture des prestations à la date ou dans le délai indiqué au Client, et que cette date ou ce délai constitue pour le Client une condition essentielle du contrat. Cette condition essentielle résulte des circonstances qui entourent la conclusion du contrat ou d'une demande expresse du Client avant la conclusion du contrat (Article L216-2 du Code de la consommation).

Article 13. PREUVE CONSERVATION ET ARCHIVAGE

La fourniture en ligne du numéro de carte bancaire et d'une manière générale la confirmation finale de la commande par le Client valent preuve de l'intégralité de la transaction conformément à l'article 1366 du Code civil ainsi que de l'exigibilité du règlement.

Cette confirmation vaut signature et acceptation expresse de toutes les opérations effectuées en ligne. Le Client doit conserver impérativement le **Justificatif de vente**, seul ce document faisant foi en cas de litige sur les termes de la commande, notamment à l'occasion d'un contrôle sur les remontées mécaniques.

Conformément à l'article L213-1 du Code de la consommation, pour toute commande réalisée en ligne pour un montant au moins égal à 120€, le Vendeur assure la conservation de l'écrit constatant la commande du Client, pendant une durée de dix ans à compter de la date de l'exécution de la prestation correspondante, et lui en garantit l'accès à tout moment pendant cette même durée, sur simple demande de ce dernier.

Article 14. PROPRIETE INTELLECTUELLE

Tous les éléments du Site Internet, qui sont propriété du Vendeur, demeurent la propriété intellectuelle exclusive de ce dernier. Toute reproduction d'un desdits éléments ou tout lien simple ou par hypertexte sont strictement interdits, sauf autorisation expresse et préalable du Vendeur.

Article 15. PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Vos données sont collectées par le Vendeur, en tant que responsable de traitement, afin notamment de faciliter et traiter vos achats en ligne, gérer la relation client et vous adresser par mail des offres commerciales relatives aux produits et services de Sevabel, ou, si vous l'avez accepté, de ses partenaires.

Conformément à la réglementation en vigueur en matière de protection des données personnelles, vous disposez d'un droit d'accès aux informations vous concernant, ainsi qu'un droit de rectification, d'opposition, de limitation du traitement et de suppression.

Vous pouvez mettre en œuvre ces droits en contactant le Vendeur :

- Par le biais du formulaire de contact accessible sur la page « Contact » de ce site internet
- Par courrier à l'adresse suivante : *SEVABEL- BP 2- Les Menuires - 73 442 Les Belleville Cedex France*
- Par courrier électronique à l'adresse suivante : sevabel.privacy@compagniedesalpes.fr

Pour en savoir plus sur la protection et les traitements de vos données personnelles, merci de consulter la rubrique « mentions légales » du canal de vente utilisé : <https://www.skipass-lesmenuires.com/fr/mentions-legales1>

Article 16. TRADUCTION-LOI APPLICABLE-REGLEMENT DES LITIGES

Cf. dispositions prévues à l'article 4.6 des Conditions Générales de Vente (CGV).